

Loi

Générale

modern

Loi n° 55/AN/89/2ème L portant approbation du compte administratif de l'Office des Postes et Télécommunications pour l'exercice 1989.

n° 55/AN/89/2ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
2 février 1989

Numéro JO
n° 3 du 15/02/1989

Date du numéro
15 février 1989

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 en date du 30 juin 1977

VU le décret n°87-098/PRE du 23 novembre 1987 portant nomination des membres du Gouvernement.

VU l'arrêté n°957/SG/CG du 26 juin 1986 portant réorganisation de l'Office des Postes et Télécommunications

VU l'arrêté n°1889/SG/CG du 18 décembre 1968 fixant les règles de la gestion financière et comptable de l'Office des Postes et Télécommunications.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le compte administratif de l'Office des Postes et Télécommunications pour l'exercice 1987 est approuvé pour les montants ci-après, exprimés en Francs Djibouti. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT : DEUX MILLIARDS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLIONS CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE SEPT FRANCS DJIBOUTI (2 988 182 947 FD). CHARGES DE FONCTIONNEMENT : DEUX MILLIARDS CINQUANTE SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT ET ONZE MILLE SIX CENTS FRANCS DJIBOUTI (2 056 691 600 FD). EXCÉDENT D'EXPLOITATION : NEUF CENT QUARANTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT ET ONZE MILLE TROIS CENT QUARANTE SEPT FRANCS DJIBOUTI (941 491 347 FD). RECETTES EN CAPITAL : UN MILLIARD SIX CENT QUARANTE CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS DJIBOUTI (1 645 473 587 FD). DEPENSES EN CAPITAL : UN MILLIARD NEUF CENT SOIXANTE SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS DJIBOUTI (1 967 693 986 FD).

Article 2

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République, dès sa promulgation.

Par le Président de la République
Chef du Gouvernement

HASSAN GOULED APTIDON